

# LES ECHOS DU MONTE A REGRETS



BRE



XIT

2021

# COMPOSITION DU BUREAU

Président : Mr COLLET christian tel : 06 07 87 51 04

Vice Président: Mr EPIVENT Jean-Claude

Secrétaire: Mr CASANOVA Gérard

Secrétaire adjoint: Mr SELLIER Pierre

Trésorier: Mr RICHARD René

Trésorier Adjoint: Mr ROZE Alain

Membre : Mr JOURDAN Dominique

Membre : Mr BOULEAU Jean-noël

Membre : Mr RUELLAN Yves

Membre : Mr COCHERY Sebastien

Membre : Mr MOTTAY Michel

Membre : Mr CELLIER Serge



# Le mot du président

*Chers adhérents et adhérentes*

*Cette année 2020, après un mois de janvier estival, nous laissait espérer un début de saison magnifique, mais voilà ! la première descente des chaînes, suite aux mauvaises conditions météo, nous a posé de nombreux problèmes.*

*Au large, de nombreux témoins disparus ou éclatés par des coups d'hélices, au bord des témoins de mouillages ont également disparus...mouvements de sable ou négligence du titulaire du mouillage !*

*Aussi maintenant nous demandons à tous de mettre des témoins corrects en fin de saison avec le numéro du mouillage, c'est à dire des témoins pleins voire une planchette bois percée mais pas de bidon ou bouée creuse.*

*Cette année encore j'ai été appelé au lever du jour pour identifier des annexes sur la plage ou dans les rochers ... bien sûr annexes sans aucun signe de reconnaissance ! vous devez obligatoirement (obligation légale) cette année identifier votre annexe sinon vous risquez la suppression des autorisations des postes de repos !*

*Je vous rappelle que les autorisations de mouillages ne sont attribuées que pour une durée de un an et reconduites automatiquement après paiement de l'adhésion pour éviter trop de papiers.*

*N'oublions pas ce sacré virus qui vous et nous a posé de très nombreux problèmes.*

*Un grand merci à monsieur le maire qui après de nombreuses interventions nous a donné les autorisations pour la sortie du marais et mise en place des derniers mouillages.*

*Nous avons annulé l'AG, impossible à tenir malgré nos tentatives et notre participation au raid émeraude (annulé par YCSL).*

*Le feu d'artifice buvette et repas annulé aussi par la mairie.*

**Pour la journée du pêcheur** : suite aux décisions de la réunion de bureau du 20 juin et la consultation de nombreux bénévoles, nous avons annulé avec regret cette manifestation.

*N'oublions pas que la moitié des bénévoles sont des retraités de plus de soixante dix ans, certains de santé fragile, ou ont des conjoint(e)s qui peuvent être aussi très vulnérables.*

*Pour le repas de fin de saison nous ne pouvions assurer les contraintes sanitaires et donc encore une annulation.*

*J'ai une pensée amicale pour **Michel HENRY** et **François LE SIMPLE** qui ont perdu leur*

*bateau à cause d'une tempête d'hiver et ce au printemps !! et aussi monsieur **Alain COLLET** en fin de saison !*

*Encore un grand merci aux services techniques et surtout à l'intervention rapide du tractopelle et à la compétence de son chauffeur !*

*N'oublions pas de vérifier au cours la saison nos lignes de mouillages, corps morts et surtout assurer les manilles.*

*je vous signale également le décès de **Madame FORGEOUX Bernard** cet été et malheureusement **Saint Lunaire** n'ayant pas été destinataire de l'avis la plupart d'entre nous ignorions l'information. Je présente mes sincères condoléances à son époux **Bernard**.*

*Je sais que certains d'entre vous ont été touchés par le virus et la maladie je vous*

*souhaite un rapide rétablissement et beaucoup de courage face a la maladie.*

*Un grand merci au yacht club qui nous a fait cadeau d'une sécu avec moteur pour intervenir sur nos mouillages ,*

*Cette année une fois de plus les petits « coef » de marée vont certainement nous poser des problèmes ... en souhaitant que le virus ne se joigne pas à la fête.*

*Espérons que les témoins de mouillages soient restés à poste suite au dragage côtier de jour comme de nuit au bout du David !*

*Heureusement la webcam du décollé nous a permis de les prendre en photos ... simplement pour info car les autorités maritimes restent sourdes.*

*La webcam est très utile car elle vous permet de surveiller vos mouillages et bateaux .*

*L'année 2020, nous avons du supprimer toutes nos manifestations , depuis 1994, date de la création de l'association nous n'avons supprimé aucune manifestation !*

*De plus j'ai constaté que la convivialité en avait pris un sérieux coup car nous n'avons pas eu la chance de discuter et d'échanger avec la moitié d'entre vous.*

*Je souhaite fortement que cette année, nous puissions reprendre nos activités et manifestations mais malheureusement à ce jour , l'incertitude la plus complète fait que toutes les dates de manifestations pour l'année 2021 sont sous réserve de la situation sanitaire.*

*Les cartes d'adhérents sont caduques depuis fin 2020. Elles seront refaites pour 2021 et vous permettrons toujours une remise de 10% à la coop des pêcheurs de saint malo.*

*Notre AG se déroulera le 13 mars à partir de 16h00 au centre culturel Jean Rochefort en respectant les mesures sanitaires malheureusement il n'y aura pas le pot de l'amitié.*

*Comme d'habitude nous comptons sur votre présence tout en sachant que les places seront certainement limitées à une cinquantaine. Des instructions vous seront communiquées.*

*Cette année risque encore malheureusement de nous poser des problèmes ... je vous souhaite quand même bon vent et bonne mer et surtout faites attention à vous en attendant des jours meilleurs .*

*Amicalement*

*le Président*

# LES INFOS DU COMITE

Pour l'année 2021 les redevances des mouillages et « va et vient » ont été fixés comme suit par le conseil municipal de Saint Lunaire et sont à payer en Mairie en fournissant l'attestation d'assurance de l'année en cours du bateau concerné.

Mouillage pour bateau de – de 7 m : **82 euros**

Va et vient : -----→ **23 euros**

**RAPPEL** : Les redevances sont à payer avant le 1<sup>er</sup> mai. Tout retard de paiement dépassant le 1<sup>er</sup> juin sera considéré comme abandon de l'emplacement qui sera alors réattribué.

Cotisation d'adhésion (titulaire) à l' A.P.P.S.L : **20 euros**

Cotisation d'adhésion (sympathisant) à l' A.P.P.S.L : **15 euros**

Cotisation « passerelle » : **23 euros** ( à régler à l'A.P.P.S.L)

Cotisation navette : **14 euros** ( à régler à l'A.P.P.S.L)

**Pour la mise à jour du fichier de l'association, veuillez signaler les changements intervenus depuis la dernière assemblée générale. (bateau, adresse, téléphone portable ou fixe, ...).**

N'oubliez pas de renouveler au plus tard mi février pour la saison à suivre, vos demandes de mouillages, va et vient, passerelle et permutation afin qu'elles soient prises en compte. **Les demandes non renouvelées seront éliminées** des listes d'attente en cours.

Nous vous rappelons que les longueurs ( sous la bouée ) des chaines doivent respecter les dimensions suivantes :

Ligne au dessus du zéro des cartes : 16m maximum

Ligne C : 14m maximum

Ligne A et B : 13m maximum

**NB** : Le bateau amarré à la chaîne par une aiguillette doit se trouver le plus près possible de la bouée porteuse ( qui est obligatoire).

## IMPORTANT :

Si vous êtes témoin d'un événement accidentel sur le plan d'eau ( bateaux qui se touchent par exemple ... ), prévenez le Président ou à défaut un autre membre du bureau dans les meilleurs délais.

Cela permettra d'aviser les parties concernées et d'intervenir pour éviter toute aggravation. ( d'où l'importance de fournir les bons numéros de téléphone et adresse mail).

Tel du Président de l'A.P.P.S.L : 06 07 87 51 04

## **DATES A RETENIR**

Mardi 30 mars 2021 : 1ere descente des chaînes.  
Tracto-pelle - remorque  
RV à 14h00 au YC/L départ remorque à 14h10.  
Coeff : II2. Basse mer à 16h23. Hauteur : 0.43

Mercredi 28 avril 2021 : 2eme descente des chaînes.  
Tracto-pelle - remorque.  
RV à 13h45 au YC/L départ remorque à 13h55.  
Coeff : III. Basse mer à 15h58. Hauteur : 0.60

### **Samedi 13 mars 2021 : ASSEMBLEE GENERALE**

16h00 Salle cinéma Jean Rochefort

A cette occasion vous pourrez vous procurer le superbe annuaire des marées de la S.N.S.M (minimum 2euros) Merci d'avance.

### **25.26 et 27 juin 2021 : RAID EMERAUDE**

Nous recherchons des bénévoles pour assurer la sécurité sur le plan d'eau et le montage/démontage des barnums

**DIMANCHE 1 AOUT 2021**

## **JOURNEE DE LA PÊCHE**

PM : 13h23 avec 9.20m BM : 07h45 avec 4.25m coef : 45

**F E U D ' A R T I F I C E** (date à fixer)

Bar – galettes saucisses – crêpes

Bénéfice au profit de l'A.P.P.S.L

vendredi 8 octobre 2021 : unique remontée des chaînes.

BM à 16h10 R.V à 14H00. La remorque sera là.

**REPAS DE FIN DE SAISON : 9 OCTOBRE 2021**

SALLE DU CCAS

# DIMANCHE 1 AOUT 2021



## 27ème journée du pêcheur

**OUVERT A TOUS**

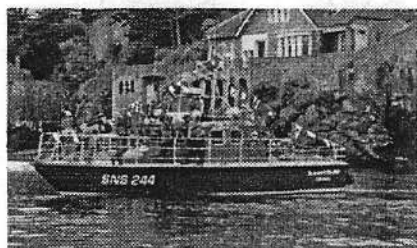
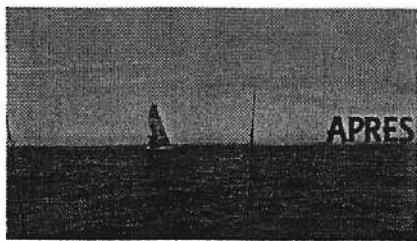
APRES LA PÊCHE LES STANDS DES PÊCHEURS VOUS PERMETTENT

DE VOUS RESTAURER ET DE PASSER UN BON MOMENT

DANS UN CADRE MERVEILLEUX .

BUVETTE, REPAS SOUS ABRI

(Poissons du jour, moules, galettes, saucisses, frites, etc...)



- ▶ Partie de pêche réservée aux membres de l'A.P.P.S.L, de l'A.P.T.P 35, du Y.C.S.L et sur invitation
- ▶ Inscription sur place : 15€ par embarcation de 4 pêcheurs maximum.
- ▶ Remise du règlement dès 7h00 lors de l'inscription au Décollé.
- ▶ Départ 07h30 de la zone de mouillage et retour à 12h00 maxi.
- ▶ Pesée des prises à partir de 11h30.
- ▶ Remise des prix à 13h30.

*Pour que l'eau salée n'ait jamais le goût des larmes, la S.N.S.M sera parmi nous  
« Apportez lui votre soutien, un grand MERCI à tous »*

# LA MEILLEURE DES ANNEXES

La navette du yacht-club !



HORAIRES : du 30 mai au 26 septembre 2021

► HORS SAISON le week-end uniquement

- Le samedi : 09h00 - 12h30
  - et de 14h30 - 19h00
- Le dimanche : 09h00 - 12h30
  - et de 14h30 - 18h00

**PRIX : 114 euros**

HORAIRES :

► EN SAISON Juillet et août

- Tous les jours de 08h30 à 19h45



## ARTICLE 4 : USAGE DE LA NAVETTE

L'usage de la navette est soumis au paiement de la cotisation membre YCSL et de l'emplacement de mouillage, ou au paiement du forfait navette pour les membres de l'APPSL (qui doivent apposer un autocollant millésimé fourni par le club, apposé de manière visible sur le cockpit de leur bateau comme preuve d'acquiescement du paiement).

### **4.1 Période de rotation**

Le service navette du YCSL fonctionne en continu en saison (juillet et août) et hors saison (mai, juin et septembre) aux jours et heures indiqués sur le panneau d'information situé en haut de la cale du Décollé.

### **4.2 Embarquement**

L'embarquement s'effectue à la cale principale du Décollé. Dans le cas où cette cale est à sec, l'embarquement se fait à la petite cale du David (ou à très grande marée basse, débarquement possible au bas de l'eau). Outre les règles élémentaires de sécurité et de bienveillance, il est expressément demandé aux passagers de respecter les règles de courtoisie et de « bon sens marin ». Il est primordial de prévenir le passeur de votre heure de retour. Si votre bateau s'absente plus d'une journée, avertir obligatoirement le passeur. Les enfants de moins de 12 ans accompagnés ou non doivent obligatoirement porter un gilet de sauvetage et nous conseillons fortement aux autres passagers, quel que soit leur âge, d'en porter un également.

### **4.3 Capacité maximale**

Il est obligatoire de respecter la capacité maximale d'embarquement indiquée sur chaque navette, enfants inclus. Il est formellement interdit au passeur de dépasser ce nombre, ce dernier immobilisera la navette tant que le nombre maximal de passager ne sera pas en conformité.

### **4.4 Affluence**

La navette est doublée aux heures de pointe afin de limiter l'attente. **En cas d'affluence, l'embarquement est limité à deux personnes par bateaux sauf pour les voiliers** ; il est demandé, à chaque fois que vous le pouvez, de venir embarquer ou débarquer le reste de votre équipage à la cale avec votre propre bateau.

### **4.5 Responsabilité**

Le passager est responsable : de tout dommage causé (par lui ou toute personne sous sa garde) à la navette, ses installations et agréments, aux autres passagers, au personnel ainsi que de toute sanction, contravention, amende ou tout autre qui viendrait à être imputées au YCSL par son fait, de la part de quelque autorité.

### **4.6 Instructions données à bord**

Dès lors que le passager est embarqué, il est tenu de se conformer aux règles de sécurité en vigueur à bord de la navette et notamment suivre scrupuleusement les instructions données par le passeur. Les obstacles sont multiples et ne sont pas forcément visibles (plongeurs, baigneurs, haut fonds, navire en évolution, manœuvre d'accostage etc.). Le passeur doit pouvoir exercer une veille constante pour prévenir tous dangers potentiels et abordages. Pour ces raisons et pour sa propre sécurité, le passager ne doit en aucun cas entraver la vision du passeur. Il lui est donc expressément demandé de rester assis tout au long de l'embarquement.

#### 4.7 Bagages

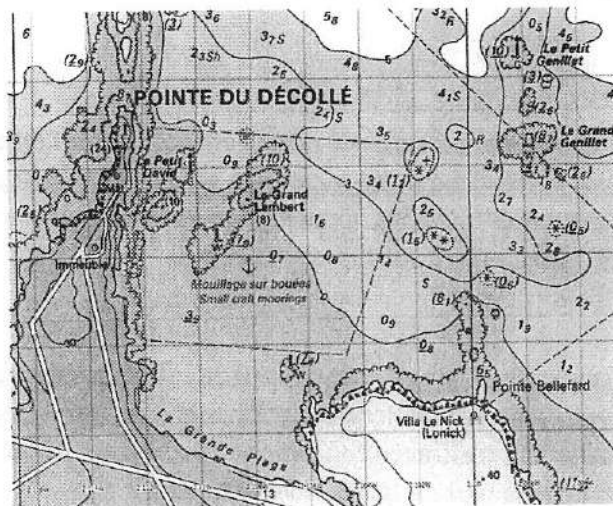
Les biens (effets personnels, sac, etc..) demeurent sous la responsabilité du passager pendant la durée de la navigation ainsi que pendant les embarquements et débarquements. Le YCSL ne pourra être tenu responsable des biens perdus et oubliés à bord après le débarquement. Les effets trouvés seront momentanément entreposés par nos soins dans les locaux du Yacht Club.

#### 4.8 Modifications de notre fait

Les horaires indiqués ainsi que les navettes désignées sur nos publications ne peuvent être garantis. Le YCSL se réserve le droit d'interrompre momentanément le service en cas d'événement liés aux conditions météorologiques et nautiques, ou à des circonstances exceptionnelles pouvant affecter la prestation. Un SMS sera envoyé le cas échéant sur le numéro de portable que vous aurez fourni lors de votre inscription.

**Il est rappelé à chaque passager que la navette est soumise aux règles de navigation en vigueur et notamment que la vitesse dans la zone de mouillage ne peut en aucun cas dépasser 5 nœuds.**

#### ZONE DE MOUILLAGES



## RACCOURCIS SUR LE BREXIT

La saga du Brexit, riche en rebondissements, aura duré quatre ans et demi. Elle a pris fin ce jeudi soir, à minuit. Divorcé de l'Union européenne, le Royaume-Uni entame ce vendredi une nouvelle page de son histoire, dans un contexte de crise profonde. Quelles seront les conséquences pour les ressortissants européens? Pour la circulation des biens? On fait le point.

**Le commerce.** L'accord post-Brexit, conclu le 24 décembre pour encadrer la rupture historique, garantit des échanges sans droits de douane ni quotas pour « tous les biens qui respectent les règles d'origine appropriées ». Du jamais-vu dans un accord commercial. Ce compromis permet d'éviter des droits de douane de 10 % pour le secteur automobile, 25 % pour les produits transformés à base de poisson ou 50 % pour le bœuf, les produits laitiers, la volaille, le porc, l'agneau, les céréales, le sucre et plusieurs produits alimentaires transformés. Pour autant, les entreprises devront se soumettre à des formalités de déclarations douanières dans les deux sens, et des contrôles sanitaires sont prévus.

**La pêche.** L'accord post-Brexit prévoit de laisser aux pêcheurs européens un accès aux eaux britanniques pendant une période transitoire de cinq ans et demi, jusqu'en juin 2026. Pendant cette période, l'UE devra progressivement renoncer à 25 % en valeur de ses prises, qui totalisent environ 650 millions d'euros par an. Si le Royaume-Uni limite l'accès ou les captures de l'UE, celle-ci peut prendre des mesures de rétorsion en imposant des droits de douane sur les produits de la pêche ou d'autres biens britanniques, voire suspendre une grande partie de l'accord commercial tout en maintenant intactes les règles de concurrence loyale.

**Le passage des frontières.** A compter du 1er janvier, le contrôle aux frontières sera rétabli entre le Royaume-Uni et l'Europe. Les ressortissants européens pourront toujours entrer sur le territoire outre-Manche avec une carte d'identité, mais cette période de tolérance prendra fin le 1er octobre. Seuls les passeports seront ensuite acceptés pour passer la douane. A noter

également que la carte européenne d'assurance maladie ne sera plus valable au Royaume-Uni.

**Gibraltar.** Londres et Madrid sont parvenus à « un accord de principe » ce jeudi, qui permettra de maintenir la liberté de mouvement à la frontière entre l'Espagne et l'enclave britannique située au sud de la péninsule ibérique. Les accords de Schengen, qui garantissent la libre circulation des personnes entre 26 Etats européens sans contrôle des passeports, s'appliqueront désormais à Gibraltar.

**S'installer au Royaume-Uni.** Les ressortissants de l'UE devront demander un visa auprès des services d'immigration. Seule exception : les expatriés actuels de plus de cinq ans, qui ont jusqu'au 30 juin 2021 pour obtenir un statut spécial - « settled status »-, leur permettant de conserver leur droit de séjour et de travail.

**Voyager.** Pour les séjours touristiques courts (moins de six mois) et les voyages d'affaires, aucun visa britannique ne sera demandé.

**Etudiants et jobs d'été.** Pour eux, la situation se complique. Les personnes qui souhaiteraient effectuer des petits boulots au Royaume-Uni devront remplir plusieurs critères, comme avoir déjà une proposition d'emploi par un organisme approuvé avec un salaire minimum annuel de 30 000 euros environ. Pour les étudiants, les frais universitaires vont considérablement augmenter, les universités britanniques n'étant plus éligibles au programme d'échanges Erasmus.

**Coopération judiciaire.** L'accord post-Brexit « établit un nouveau cadre » en matière de coopération policière et judiciaire, « en particulier pour lutter contre la criminalité transfrontalière et le terrorisme ». Les deux parties continueront à partager l'ADN, les empreintes digitales et les informations sur les passagers et coopéreront par l'intermédiaire d'Europol. Cette coopération pourra être suspendue si le Royaume-Uni renonce à son adhésion à la Convention européenne des droits de l'Homme ou « à la faire appliquer au niveau national ».

Par **J.P.** avec **AFP**

# LA 5G

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

La 5G est, comme son sigle le laisse deviner, la cinquième génération des standards en matière de téléphonie mobile. Elle succédera à la 4G, qui est toujours en cours de déploiement en France en 2020. Pour le dire vite, cette norme apportera des débits plus importants encore, mais aussi un temps de latence bien plus faible qu'aujourd'hui, et pourra supporter énormément de connexions en simultané.

Mais la 5G ne doit pas être vue comme une simple évolution de la 4G. C'est en réalité une technologie de rupture. Elle « *se distingue des générations précédentes en ce qu'elle vise, dès sa conception, à intégrer un nombre de cas d'usages inédit* », relève l'Agence nationale des fréquences. Dès lors, son employabilité promet d'être très étendue et pourra donc servir dans des secteurs variés, notamment industriels.

## QUELS ATOUTS ?

« Avec la 4G, un film de 800 Mo prend environ 40 secondes à télécharger ; avec la 5G ça serait réduit à une seule seconde », l'ex-Premier ministre David Cameron.

Voilà quel est son premier point fort : la capacité de téléchargement. Les débits en 5G seront jusqu'à 10 fois plus élevés que ceux de la 4G. Si l'on ose un parallèle, la 5G sera une sorte de fibre optique « sans fil » : elle pourrait même atteindre dans certaines situations jusqu'à 20 Gbit/s. En pratique, il faut plutôt s'attendre à une expérience de navigation entre 100 Mbit/s et quelques Gbit/s.

La 5G sera utile pour supporter un nombre croissant de connexions simultanées. // Source : Redd Angelo

Autre atout de la 5G : la latence. Cela désigne le délai de transit d'une donnée entre le moment où elle est envoyée et celui où elle est reçue. Celui-ci sera divisé par 10 par rapport à la 4G, avec un temps de réponse d'à peine une milliseconde. Cette réactivité est cruciale pour l'industrie, car des échanges constants et quasi-immédiats sont requis pour faire émerger des usages comme le transport autonome.

Troisième point fort de la 5G : la densité. Avec elle, la 5G supportera « *un nombre très important de connexions mobiles simultanées* », commente le régulateur des télécoms. Cela va « *multiplier par 10 le nombre d'objets connectés au réseau simultanément* », confirme l'agence nationale des fréquences. En clair, il s'agit d'éviter l'engorgement des réseaux à l'heure où tout devient connectable et que les capteurs pullulent.

Les usages de la 5G. // Outre les débits accrus qui permettent de transférer plus rapidement des données en masse, la 5G, avec sa très faible latence, ouvre des perspectives dans les véhicules autonomes, l'automatisation industrielle ou le domaine de la santé. « *Les sauts de performances permis par la 5G devraient également toucher de nombreux secteurs et permettre à de nouveaux usages d'émerger* ».

la santé (télémédecine, téléchirurgie, surveillance à distance), la ville intelligente (territoires connectés, sécurité publique, maîtrise énergétique), dans l'industrie (automatisation, robotique, pilotage à distance) les transports (autonomisation, liaisons entre véhicules). Sans parler des usages qu'il reste à créer.

## FAUT-IL ACHETER UN SMARTPHONE 5G EN 2021?

Vous avez peut-être croisé des communications commerciales de certains opérateurs qui annoncent des forfaits compatibles 5G ou qui vendent des smartphones compatibles avec l'ultra haut débit mobile.

Gare au piège : si trois des quatre opérateurs français (SFR, Bouygues Telecom et Orange) ont effectivement ouvert, en novembre et décembre 2020, leur réseau 5G, celui-ci est très embryonnaire. Les zones couvertes sont très limitées et il n'y a pas que de la « vraie 5G » qui est utilisée. Ce n'est certes pas illicite, mais il faut le savoir : des fréquences mobilisées jusqu'à présent pour la 4G servent aussi.

Vous pouvez certes vous dire que vous allez faire un achat en prévision de la 5G, mais il faut savoir que son déploiement sera modeste au début. Rien ne dit en outre que vous aurez la chance de vous trouver dans une région rapidement couverte, même si les agglomérations sont mieux placées que la campagne. Un coup d'œil régulier sur les cartes de couverture est indispensable avant tout achat.

À cette incertitude, il faut aussi ajouter le fait que cycle de remplacement d'un smartphone est court, entre deux et quatre ans en moyenne, et que la 5G ne donnera son plein potentiel que dans plusieurs années. Autant d'ingrédients qui plaident en faveur de l'attente. En tout cas, si vous voulez renouveler votre smartphone, faites-le pour une autre raison, comme la taille de l'écran ou l'autonomie.

## POUR QUAND ?

Tout dépend de quoi on parle : si c'est le lancement de la 5G en France, le top départ a déjà été donné. SFR a ouvert son réseau le 20 novembre, Bouygues Telecom le 1er décembre et Orange le 3 décembre. Free Mobile devrait se lancer d'ici la fin de l'année. Par contre, si la question est de savoir quand vous aurez droit à la 5G... mystère. Cela pourrait ne survenir que dans dix ans (sans parler de l'outre-mer) !

En principe, le calendrier européen prévoit le lancement du réseau 5G dans au moins une ville par État membre. La prochaine grande échéance est fixée à 2025 : à ce moment-là, il faudra que les opérateurs couvrent les grandes villes et les principaux axes de transport (on suppose les autoroutes et les lignes TGV au minimum, mais aussi, possiblement, tout ou partie des voies secondaires, comme les RER).

## QUID DE LA SANTÉ ?

D'abord, un rappel de la situation : depuis 2011, les champs de radiofréquences électromagnétiques sont classés dans la catégorie des phénomènes pouvant peut-être être cancérigènes. Il existe donc une incertitude. C'est le Centre international de recherche sur le cancer, une structure rattachée à l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui a procédé à cette classification.

La catégorie dans laquelle se trouvent les ondes est appelée 2B (cancérigènes possibles). Il existe 4 autres niveaux : 1 (cancérigènes), 2A (probablement cancérigènes), 3 (inclassables) et 4 (probablement pas cancérigènes). En clair, le classement 2B est un groupe pour lequel la littérature scientifique n'a pas permis avec certitude d'établir un lien de causalité démontrant la nocivité des ondes.

Cela étant, la prudence reste de mise. En début d'année, les services de la ministre de la Santé ont rappelé que la 5G devra s'inscrire dans le cadre réglementaire actuel en ce qui concerne l'exposition du public aux ondes. Impossible pour cette nouvelle norme de s'en affranchir parce qu'elle serait nouvelle prometteuse ou révolutionnaire. Les règles sont les mêmes pour tout le monde.

Les enjeux sanitaires sont la principale inquiétude sur la 5G, même si ses effets néfastes n'ont pas été formellement démontrés // Source : Melvyn Dadure pour Numerama

*« Les valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques s'appliquent indépendamment de la technologie (2G, 3G, 4G ou 5G). Les réseaux 5G qui seront déployés par les opérateurs devront donc respecter ces valeurs limites tout autant que les technologies en place aujourd'hui »,* déclare l'exécutif. Celles-ci vont de 28 V/m (volts par mètre) à 87 V/m, selon les fréquences utilisées.

## Carnet de maintenance pour l'entretien de son bateau

Impossible de parler bateau sans parler maintenance. La complexité et le nombre d'appareils à bord demandent une bonne connaissance en bricolage pour assurer soi-même la maintenance. Mécanique, électricité, plomberie, matériaux composites... nombreuses sont les compétences à maîtriser. Pour ne pas se perdre dans tous les travaux, autant noter systématiquement le suivi fait et celui à faire.

Cette liste n'est pas exhaustive et demandera un réajustement suivant votre bateau. De même les périodicités d'intervention ne sont données ici qu'à titre indicatif. Ajustez-les en fonctions des indications des constructeurs.

Enfin, ne pas oubliez la maintenance des appareils de sécurité comme les fusées de détresse ou encore les extincteurs, les gilets et EIF. Ceux-ci ont une date de péremption. Il convient de la vérifier et de les remplacer au besoin.

### MOTEUR

<b><u>ANNEE :</u></b>	<b>Périodicité</b>	<b>Dernière vérification</b>	<b>Prochaine vérification</b>
<b>Entretien courant</b>			
Niveau de carburant (maintenir le plein)	suivant usage		
Traitement antibactérien du gasoil	à chaque plein		
Niveau de liquide de refroidissement	à chaque démarrage		
Niveau huile moteur	à chaque démarrage		
Charge des batteries	à chaque démarrage		
Contrôle des fumées d'échappement	à chaque démarrage		
<b>Vérification en marche</b>			
Charge de l'alternateur (voyant au tableau de bord)	en fonctionnement		
Pression d'huile (voyant au tableau de bord)	en fonctionnement		
Circulation de l'eau de refroidissement	à chaque démarrage		
Couleur des fumées d'échappement	à chaque démarrage		

## CIRCUIT EAU DOUCE

<u>ANNEE :</u>	<b>Périodicité</b>	<b>Dernière vérification</b>	<b>Prochaine vérification</b>
Graissage des vannes d'évacuation	annuel		
Serrage de tous les colliers	annuel		
Nettoyage des filtres des pompes	annuel		
Traitement antibactérien dans les réservoirs	à chaque plein		
Purification et graissage des pompes de WC	annuel		

## COQUE

<u>ANNEE :</u>	<b>Périodicité</b>	<b>Dernière vérification</b>	<b>Prochaine vérification</b>
Vérification des chandeliers, des balcons et des filières	annuel		
Carénage	annuel		
Antifouling	annuel		
Remplacement des anodes	annuel		
Chagement des vannes et des passe-coque	5 ans		
Réfection des vernis	annuel		
Entretien du teck	annuel		
Polish sur les œuvres mortes	annuel		

## ACCASTILLAGE ET GRÉEMENT (POUR LES VOILIERS)

<u>ANNEE :</u>	<b>Périodicité</b>	<b>Dernière vérification</b>	<b>Prochaine vérification</b>
Démontage et graissage des winches	annuel		
Vérification des goupilles de ridoirs	mensuel		
Vérification visuelle du haubannage	mensuel		
Vérification du gréement courant	annuel		
Vérification des voiles	annuel		

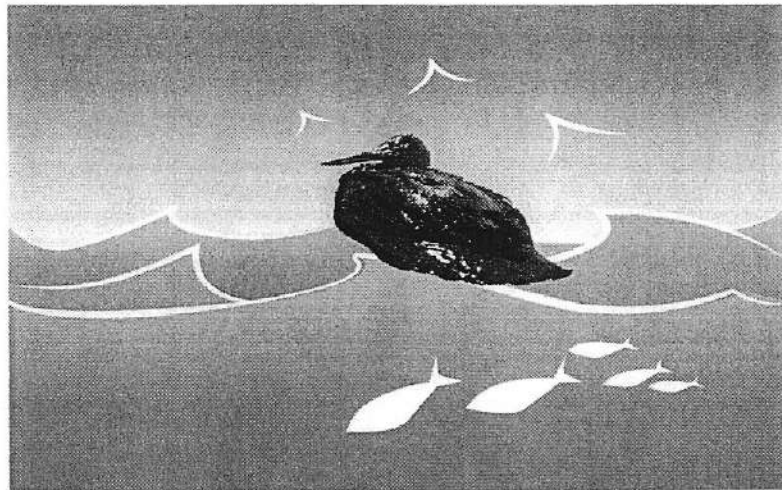
Le carnet de maintenance n'est pas obligatoire mais c'est un avantage pour le vendeur qui mettra en confiance l'acheteur. C'est aussi une manière de prouver que les travaux ou révisions régulières ont effectivement été effectués. D'une manière générale, il est conseillé de conserver toutes ses factures, qu'elles concernent aussi bien les travaux d'entretien (hivernage, stockage, etc.) que l'achat d'équipement



<b>Entretien annuel</b>			
Remplacement du liquide de refroidissement	annuel		
Nettoyage du filtre à carburant	annuel/mensuel		
Nettoyage du filtre à eau et crépine	annuel/mensuel		
Vidange de l'huile moteur	annuel ou ... h		
Remplacement du filtre à huile	annuel ou . h		
Niveau d'huile de l'inverseur	6 mois		
Vidange de l'inverseur	... h		
Remplacement du filtre à gasoil	annuel ou ... h		
Nettoyage et vidange du filtre décanteur de carburant	annuel ou ... h		
Nettoyage du réservoir de carburant	3 ans		
Nettoyage du thermostat	annuel		
Réglage des tensions de courroies	annuel		
Remplacement des courroies	3 ans		
Contrôle du câblage électrique	annuel		
Remplacement des anodes anticorrosion	annuel		
Remplacement de la turbine de pompe à eau	... ans		
Serrage des boulons de fixation moteur	annuel		
Vérification des Silentblocs	annuel		
Réglage du jeu aux soupapes	...h		

## ELECTRICITÉ - ÉLECTRONIQUE

<u>ANNEE :</u>	<u>Périodicité</u>	<u>Dernière vérification</u>	<u>Prochaine vérification</u>
Vérification de la charge des batteries	à chaque démarrage moteur		
Protection des contacts électriques (aérosol)	6 mois		
Remplacement de la batterie moteur			
Remplacement de la batterie servitude			
Vérification de la fixation des aériens (antenne VHF, girouette, radar...)	mensuel		
Dépose et protection des contacts (prises)	annuel		
Nettoyage de l'hélice du loch-speedo	annuel		



Vigipol souhaite que le risque « **Pollution maritime** » soit :

1. **reconnu comme risque majeur** et classé comme risque littoral au sein des risques technologiques + **inscrit comme tel dans les DDRM** (Dossier Départemental des Risques Majeurs) des 4 départements bretons
2. **décliné dans les DICRIM** (Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs) et PCS (Plan Communal de Sauvegarde) des communes littorales.

Parmi les risques majeurs reconnus :

- **Risques naturels** inondation, sismicité, glissement de terrain, tempêtes fréquentes, submersion marine, etc.
- **Risques technologiques** : activité industrielle, transport de marchandises dangereuses, abords d'unité nucléaire, conduites fixes, de matières dangereuses, aval d'un barrage, etc.
- **Risques sanitaires**
- **Risques cyber**

## IMPORTANT PENSEZ À SIGNALER LES POLLUTIONS

De petites quantités de polluants ou autres macro-déchets arrivent régulièrement sur le littoral. La plupart du temps, ils sont traités dans le cadre des missions courantes des services techniques sans aucun signalement.

Vigipol souhaite recenser ces arrivages épars afin de disposer d'un état des pollutions maritimes à l'échelle de la Bretagne (date, nature, quantité, traitement effectuée) et ainsi pouvoir sensibiliser les acteurs et adapter les outils opérationnels à la réalité du risque.

MERCI DONC DE NOUS SIGNALER  
TOUT ARRIVAGE DE POLLUANT OU  
AUTRE DÉCHET INHABITUEL SUR  
VOTRE LITTORAL PAR TÉLÉPHONE  
OU COURRIEL :

**POLLUTION@VIGIPOL.ORG**

ET  
correspondant vigipol :

**secretaire.appsl@gmail.com**

**PLUS D'INFOS SUR :**

**+ [www.vigipol.org](http://www.vigipol.org)**

Tél : 02 96 15 84 90

Email : [vigipol@vigipol.org](mailto:vigipol@vigipol.org)

1 Rue Claude Chappe - 22300 Lannion